#### 2011-11-07

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 novembre 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale **ABSENCE** : D'Arcy Ryan

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2011
- 4. Suites au procès-verbal du 3 octobre 2011
- 5. Période de questions des visiteurs
- 6. Adoption du règlement n° 2011-12
- 7. Dépôt du discours du maire
- 8. Demande à portée collective
- 9. Demande à la CPTAQ 605 chemin MacDonald
- 10. Chemin Minton Hill
- 11. Chemin Smith branchement d'égout
- 12. Chemin Stafford pont couvert
- 13. Dossier Monsieur Alain Préfontaine
- 14. Adoption des comptes à payer
- 15. Correspondance
- 16. Divers
- 17. Clôture de la séance

## 11-11-07.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

## 11-11-07.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT** 

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 11-11-07.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2011

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 11-11-07.04 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2011

## 11-11-07.05 PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

#### 11-11-07.06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-12

## PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2011-12 relatif au code d'éthique des élus.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 11-11-07.07 DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

#### **ANNÉE 2010**

Les états financiers préparés par la firme *SAMSON BELAIR/ DELOITTE & TOUCHE*, S.E.N.C. montrent, pour l'année 2010, un surplus de 28 116 \$.

#### ANNÉE 2011

Pour l'année 2011 le conseil a adopté un budget de 3 481 375 \$ et fixé le taux de taxe de 0,45 \$ du 100 \$ d'évaluation, de 0,05 \$ du 100 \$ ainsi que 149 \$ par logement versé au gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec, une taxe de 0,061 pour le service incendies, ainsi qu'une taxe de 0,10 pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,01 \$. L'année devrait se terminer avec un surplus.

Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (loi 175).

Entr. Alain Préfontaine inc.	Travaux d'excavation	38 475 \$
Pavages Maska	Pavage chemin Dunant	151 992 \$
R.I.P.I.	Protection incendie quote-part	105 000 \$
RIGDSRC	Enfouissement et putrescibles	55 100 \$
Sani-Estrie	Ordures/recyclage/putrescibles	141 098 \$
Sintra	Rechargement des chemins	173 045 \$
Somavrac	Abat poussière	37 245 \$
Stoddard Bruce Entreprises	Déneigement partie sud	212 674 \$
Transport Arlie Fearon	Transport et nivelage	32 308 \$
Transport Jean-Luc Clément	Déneigement partie nord	198 708 \$

## **ANNÉE 2012**

La municipalité du Canton de Hatley maintiendra son effort d'amélioration de son réseau routier en y injectant un budget encore plus important en 2012. Les services de base tels les déchets, le recyclage, le service d'incendie ont atteint un niveau d'efficacité souhaité.

Le barrage Massawippi va aider à régulariser le niveau du lac et ajoute un autre outil de gouvernance de développement durable autour du lac Massawippi. Nos citoyens déplorent que la municipalité n'offre pas de lieux de rencontres communautaires adéquates, qu'elles soient de nature administrative, familiale, culturelle ou récréotouristique. Notre nouveau plan quinquennal entend favoriser l'établissement d'ententes et/ou d'accès pour corriger cette situation.

Notre politique d'encouragement au développement domiciliaire porte ses fruits et nous permet de maintenir un niveau de taxes qui assure quand même un développement progressif de la qualité de vie de nos citoyens en investissant dans les parcs, les zones vertes et les paysages. À cet effet, la vallée de la rivière Massawippi aura un plan directeur qui assurera pour l'avenir aux citoyens du Canton de Hatley une aire de récréation complémentaire à la piste cyclable.

Dans l'ensemble, le conseil souhaite maintenir les services, diminuer les coûts et augmenter son efficacité auprès des citoyens. En conclusion, nous félicitons et remercions la conseillère et les conseillers et tout le personnel pour la saine gestion des affaires de la municipalité.

## 11-11-07.08 DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a déposé, le 19 janvier 2011, une demande à portée collective pour l'ensemble de son territoire, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

# <u>PROCÈS-VERBAL</u> CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** la MRC a négocié avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Fédération de l'UPA-Estrie, lors de deux rencontres tenues les 10 février et 11 avril 2011, en vue de la conclusion d'une entente relative à cette demande;

**ATTENDU QUE** la MRC était représentée, lors de ces rencontres, par un comité composé de cinq maires représentatifs de chacun des secteurs de la MRC, dont le préfet et le préfet suppléant;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été informée, à chacune des étapes de la négociation, de l'avancée du dossier par les représentants de la MRC;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ a déposé le 8 septembre 2011 et transmis à la municipalité son orientation préliminaire dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** pour qu'elle puisse rendre une décision dans ce dossier, la Commission doit recevoir des avis favorables de chacune des parties intéressées, soit la MRC, les 17 municipalités locales et l'UPA;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Memphrémagog a rendu un avis favorable à son assemblée du 21 septembre dernier, attestant que l'orientation préliminaire de la Commission était conforme aux discussions menées dans la cadre des rencontres de négociation avec la CPTAQ et l'UPA:

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite du contenu de l'orientation préliminaire:

## PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley comprise sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle est favorable à l'orientation préliminaire telle que déposée;

**QU**'à la suite d'une décision favorable de la Commission dans ce dossier, et ce, jusqu'à la prise d'effet de la décision, c'est-à-dire jusqu'à ce que les conditions prévues par la décision soient traduites dans la réglementation municipale locale, seules les demandes conformes à l'entente seront appuyées;

**QUE** la présente soit transmise directement à la MRC qui l'acheminera à la CPTAQ, tel que convenu avec cette dernière.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## DEMANDE À LA CPTAQ - 605 CHEMIN MACDONALD

**ATTENDU QUE** Monsieur Viateur Gosselin a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec quant à la propriété située au 605, chemin McDonald (lot 2 132 018 et 2 131 601) sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'utilisation à une autre fin que l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la demande a pour effet de régulariser une situation existante depuis le début des années 1990;

**ATTENDU QUE** la relocalisation de la résidence avait été autorisée par la municipalité d'Ascot en octobre 1991 suite à une déclaration faite à la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ a autorisé (décision 239457, 4 octobre 1996) l'aliénation et la construction d'une résidence sur l'ancien site de la résidence et ce, après la relocalisation de la résidence située au 605, chemin McDonald;

**ATTENDU QUE** le terrain est situé en zone agricole au plan de zonage et que le projet rencontre les exigences du règlement de zonage;

11-11-07.09

**ATTENDU QUE** la municipalité prend en considération qu'il y a des espaces disponibles pour la construction hors de la zone agricole permanente;

#### PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie la demande de Monsieur Viateur Gosselin.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 11-11-07.10 CHEMIN MINTON HILL

**ATTENDU QUE** certains citoyens ont demandé que le chemin Minton Hill soit ouvert à la circulation locale même pendant la période hivernale;

#### PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal maintien la fermeture du chemin Minton Hill pour les périodes hivernales vu la pente de la route qui est de 19 %, pente qui s'avère très dangereuse pour la circulation hivernale.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 11-11-07.11 CHEMIN SMITH BRANCHEMENT D'ÉGOUT DOMESTIQUE

**ATTENDU** certaines constructions résidentielles sont prévues sur le chemin Smith et que les lots ont été lotis au nombre de quatorze (14);

**ATTENDU QUE** ces constructions selon la réglementation existante doivent se brancher au conduites d'égout étant sur le chemin Smith et le nombre de construction prévues est au nombre de (6)six pour l'instant;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont à la charge des immeubles connectées au réseau existant;

## PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

**QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de construire un branchement pour les six (6) lots et du branchement principal à la limite de la propriété privée que ces branchements sont à la charge des propriétaires;

**QUE** la municipalité du Canton de Hatley chargera les travaux à chacun des lots branchés et ce aussitôt les travaux faits et ce avec un tarif fixe de 1 000 \$ plus les frais des travaux exécutés pour chaque branchement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11-11-07.12 CHEMIN STAFFORD- PONT COUVERT

**ATTENDU QUE** certains citoyens ont demandé que le pont du chemin Stafford soit ouvert à la circulation locale même pendant la période hivernale à la suite de la réparation du pont couvert;

**ATTENDU QUE** le pont a une capacité de seulement 3 tonnes et que les camions de déneigement ont un poids de 9 tonnes;

ATTENDU QUE la ville de Waterville maintien aussi la fermeture du pont donnant sur le chemin Paquette;

#### PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal maintien la fermeture du pont du chemin Stafford pour les périodes hivernales.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 11-11-07.13 DOSSIER MONSIEUR ALAIN PRÉFONTAINE

**ATTENDU QUE** la municipalité, selon le règlement n° 2008-20, doit récupérer les sommes prévues à ce règlement quant au transport de matériaux transitant sur les routes de son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité a facturé la somme de 32 439,50 \$ le 10 novembre 2010;

**ATTENDU QUE** la compagnie 2963-7220 Québec inc, Alain Préfontaine est prête à offrir pour le règlement de ce dossier la somme de 28 916,24 \$ payable en un (1) versement le 31 octobre 2011;

## PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité n'accepte pas l'offre de la compagnie la compagnie 2963-7220 Québec inc, Alain Préfontaine de 28 916,24 mais demande et accepterait à ce que les intérêts soient payés donc une facture totale de 31 916,24 \$ et autorise Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer tous les documents relatifs et inhérents à ce dossier.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 11-11-07.14 LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

**MONTANT** 

2011000848 et 201100948	384 595,48 \$
Salaires octobre 2011	15 034,96 \$

## PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 8 novembre 2011.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 11-11-07.15 CORRESPONDANCE

Club de Curling de North Hatley Jeux du Québec Pétition citoyens rue Jackson Heights Fondation de l'Hôpital Memphrémagog

## 11-11-07.16 DIVERS

## 11-11-07.17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 56.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac Maire Liane Breton Directrice générale